



## Bulletin de préconisation n°2 du 4/04/24

Réalisé par le : CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION



### Fertilisation

Il est encore temps de fertiliser vos vergers. Les pluies des jours passés ont pu entraîner un lessivage de vos apports si elles étaient supérieures à 50 mm. Pensez donc à les renouveler.

La fertilisation doit se faire avant une pluie ou lorsqu'une irrigation adaptée est en marche pour permettre la solubilisation des engrais dans la solution du sol. Pensez également à fractionner vos apports d'engrais pour garantir la disponibilité des éléments minéraux (notamment l'azote) tout au long de la période de croissance de l'arbre.

Pour plus d'informations, consultez l'[Infolive n°1 du 22 mars 2024](#) !



### Taille

Comme les boutons floraux se forment et que nous ne connaissons pas l'impact de la taille sur la qualité de floraison, il est préférable d'envisager de finir les chantiers de taille assez rapidement. La taille est un levier important pour la production des oliviers mais aussi dans la gestion des maladies du feuillage et de certains ravageurs en assurant un meilleur accès à la lumière et une meilleure aération du verger.



### Oeil de paon et cercosporiose

Les conditions actuelles (températures douces en journée accompagnées d'épisodes humides ou pluvieux) sont favorables au développement des maladies fongiques du feuillage. D'après le BSV n° 2, le risque estimé est **fort** sur l'ensemble du territoire. Si vos oliviers ne sont pas protégés, il est recommandé de le faire avant les prochaines précipitations. En fonction des conditions climatiques, prévoyez de renouveler votre protection si elle a été lessivée (précipitations > 20 mm sur produit non translaminaire) depuis votre dernière application. **N'attendez pas d'avoir taillé pour protéger vos vergers !** Si vous avez taillé, privilégiez un traitement à base de cuivre qui permet également de limiter les risques bactériens à cause des blessures engendrées par les travaux de taille.



**Teigne de l'olivier** : D'après le [BSV n°2](#), la génération phyllophage de teigne de l'olivier est active sur les territoires oléicoles. Dans certains secteurs, le vol a commencé. Surveillez vos parcelles ! Une dérogation est en vigueur pour l'utilisation de la spécialité PRAYSTEC (confusion sexuelle) contre la teigne du 27 mars au 25 juillet. C'est le moment de mettre en place le dispositif (surface minimum de 1 à 2 ha).

**Cochenille** : D'après le [BSV n°2](#), le risque est **faible à modéré**. Des foyers de cochenilles sont présents dans des parcelles sur les secteurs autour du toulonnais, du Mont Ventoux, du Luberon et dans les Alpes-Maritimes, restez vigilants.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



## Oeil de paon et cercosporiose

### Climat

Les précipitations ont eu lieu sur de nombreux secteurs ces dernières semaines. Sur les secteurs avec peu de pluies, les vergers sont exposés à une certaine humidité (rosée le matin, brouillard). De plus, on observe depuis quelques semaines une amplitude thermique importante avec des nuits plutôt fraîches et des journées douces.

Avec ces températures et les taux d'humidité assez élevés avec ou sans épisodes pluvieux, la situation est propice aux contaminations et au développement des maladies du feuillage.

### Observations

D'après le BSV n°2, la pression maladie est forte sur l'ensemble du territoire oléicole avec d'importantes sorties de symptômes notamment de cercosporiose. La présence visible des maladies varie selon les secteurs, les variétés et surtout l'historique de protection des vergers. Une absence de symptômes ne signifie pas absence de maladie (cf [BSV n°1 du 21 mars 2024](#)).

**Rappel œil de paon :** Une feuille nouvellement infestée par l'œil de paon ne présente pas de symptômes visibles. Ces derniers apparaissent lorsque les conditions climatiques favorables (température douce et humidité) sont présentes et après une phase d'incubation pouvant aller jusqu'à quelques mois.

**Rappel cercosporiose :** Les symptômes de cercosporiose sont visibles sur la face inférieure des feuilles. Les jeunes feuilles ne présentent généralement pas de symptômes visibles car la période d'incubation est d'environ 1 an. Cette maladie peut induire de fortes défoliations suite à la chute prématurée des feuilles infestées.

### Préconisations

D'après le BSV n°2, le niveau de risque est **fort** pour l'œil de paon et la cercosporiose sur l'ensemble du territoire en raison :

- de conditions des semaines précédentes très favorables aux contaminations (germination des spores, sporulation, diffusion des spores et pénétration du mycélium dans de nouvelles feuilles),
- de conditions annoncées favorables au développement du mycélium dans les feuilles et à de nouvelles contaminations sur le territoire oléicole.

**Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou d'autres matières actives, n'oubliez pas de prendre en compte l'importance :**

- De la taille des oliviers qui doit garantir une bonne aération du feuillage et ainsi défavoriser le développement des maladies et favoriser une meilleure pénétration et répartition des traitements dans la frondaison ;
- D'une bonne fertilisation des arbres qui, adaptée à leurs besoins, favorise le renouvellement du feuillage ;
- D'un bon réglage de votre pulvérisateur pour améliorer la qualité de la pulvérisation et donc l'efficacité du traitement ;
- De l'environnement autour de votre parcelle. Par exemple, la présence de haies mal entretenues peut favoriser un environnement humide idéal au développement des maladies du feuillage.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Avec les conditions actuelles (hygrométrie et température), il est très fortement recommandé de protéger votre verger dans les cas suivants, que vous ayez taillé ou non :

- Votre verger n'a pas été protégé
- La protection précédente de votre verger arrive en fin d'efficacité ou a été lessivée par des pluies supérieures à 20 mm

**Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer !**

Si vous avez taillé, privilégiez un traitement à base de cuivre qui permet également de limiter les risques bactériens à cause des blessures engendrées par les travaux de taille.

Si vous avez déjà protégé votre verger mais que les précipitations ont lessivé votre produit (précipitations > 20 mm sur produit non translaminaire), il est recommandé de renouveler votre protection avant les prochains épisodes contaminants.

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°1 2024](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2024](#).

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteurs ici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont principalement une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations. Attention, les traitements à base de produits avec une action de contact peuvent être lessivés si les précipitations sont supérieures à 20 mm.



## Teigne de l'olivier

### Observations

Une génération phyllophage de teigne bien active est présente sur feuilles et jeunes bourgeons terminaux sur les secteurs oléicoles. Les dégâts sont faibles sauf sur les parcelles des Alpes-Maritimes (littoral et arrière -pays) où les dégâts sont plus importants.

### Préconisations

Surveillez simplement les populations de teigne dans vos vergers. C'est le moment pour mettre en place le piégeage des papillons de teigne (surveiller les dynamiques de population, monitoring).

**Si vous souhaitez protéger vos parcelles par confusion sexuelle, vous devez agir rapidement. C'est le moment pour la mettre en place.** Une dérogation vient d'être acceptée pour l'utilisation de la spécialité PRAYSTEC (confusion sexuelle) du 27 mars au 25 juillet. La confusion sexuelle doit être **installée maintenant, avant ou en début de vol** pour une meilleure efficacité, et ce sur de grandes surfaces (1 à 2 ha minimum). Le produit n'est disponible que chez certains distributeurs, renseignez-vous auprès d'eux.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Cochenilles

### Observations

D'après le BSV n°2, le risque évalué est **faible** sur les parcelles avec des foyers de cochenilles et **modéré** sur les parcelles autour de Toulon avec des foyers de *Diaspididae*.

### Préconisations

En cas de présence de cochenilles :

- Éliminer par la taille les rameaux avec des amas de cochenilles.
- Si l'attaque est généralisée et ne peut pas être gérée par la taille, il est possible de positionner des traitements lorsque les jeunes stades larvaires sont encore mobiles. Ces produits nécessitent un mouillage fort. La liste des traitements est consultable sur le cahier de l'oléiculteur 2024 (<https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/10/france-olive-Cahier-de-loleiculteur-avec-certiphyto-2024.pdf>)



## Bactériose

Si vous observez des symptômes de bactériose dans vos vergers :

- Éliminer les branches contaminées lors de la taille dans la mesure du possible ;
- Désinfecter vos outils de taille pour ne pas contaminer le reste de votre parcelle ;
- Protéger vos vergers avec du cuivre après la taille pour éviter des contaminations via les blessures de taille.



## Votre production d'huile

Certains d'entre vous ont probablement de l'huile en cuve ou en cours d'embouteillage pour la vente. Nous vous rappelons qu'il est impératif de **filtrer correctement** les huiles pour assurer une bonne conservation en cuve, en particulier lorsque les températures commencent à monter.

Lors de la mise en bouteille, la filtration est nécessaire pour avoir une conservation convenable. Si vous ne filtrez pas votre huile pour la commercialisation, il est préférable de la vendre en catégorie **Huile d'Olive Vierge** et non **Huile d'Olive Vierge Extra**, car ses caractéristiques qualitatives vont très rapidement se détériorer. Ce déclassement vous exposerait à de lourdes sanctions en cas de contrôle par les services de la DGCCRF.